

Publié le 8 janvier 2010

## Paris : La Siemp transforme les immeubles insalubres en logements sociaux

Désignée en 2002 par la Ville de Paris comme opérateur de l'éradication de l'insalubrité, la Siemp a été chargée de la réhabilitation de 434 immeubles, dont les deux tiers, voués à l'appropriation publique, sont transformés en logements sociaux. Un engagement urbain et social de grande envergure, assorti d'un enjeu écologique depuis la signature, en 2004 avec la Ville, d'une charte de développement durable.



« Dans une ville où il n'y a pas moins de 116 000 demandeurs de logement, la résorption de l'habitat insalubre et sa transformation en logements sociaux est un enjeu fort », rappelle Sylviane Léger, directrice générale de la [Siemp](#).

Après un inventaire de l'insalubrité à Paris qui a identifié 1 030 immeubles à traiter, la Ville a confié à la Siemp, en mai 2002, une convention publique d'aménagement (CPA) pour la réhabilitation des 434 immeubles considérés comme les plus gravement atteints. En tout, quelque 2 300 logements répartis sur l'ensemble du territoire parisien auront été rénovés ou reconstruits par la Siemp à l'horizon 2010.

Outre l'action, principalement incitative, menée avec les (co)propriétaires pour sortir de l'insalubrité les 159 immeubles privés inclus dans la CPA, la société a dû acquérir de fortes compétences dans le domaine de l'aménagement pour préparer la réhabilitation des 275 adresses faisant l'objet d'une appropriation publique.

Une fois les acquisitions foncières réalisées, les projets définis, et les habitants relogés (pour l'essentiel à Paris intra muros), c'est ensuite la Siemp constructeur et bailleur qui prend le relais pour rénover ou reconstruire, puis gérer les logements issus de ce long processus.

Soucieuse de mettre la lutte contre l'insalubrité au service de sa politique sociale, la Ville de Paris a choisi de transformer l'ensemble des appartements visés en logements sociaux, y compris les lots acquis au sein des immeubles privés. « Ces logements sociaux diffus dans le parc parisien illustrent concrètement l'objectif de mixité sociale », note Sylviane Léger.

En plus de cet engagement social, la Siemp a signé en 2004 la charte de développement durable de la Ville de Paris. Pose de panneaux solaires, toitures végétalisées, récupération des eaux de pluie, constructions pilotes en haute qualité environnementale (HQE), la réduction de l'impact écologique des constructions est depuis au cœur des actions de la Sem. Une démarche renforcée avec l'adoption en 2007 du Plan climat de la Ville de Paris, qui limite la consommation d'énergie des bâtiments à 50 kwh/m<sup>2</sup> pour les constructions neuves et à 80 kwh/m<sup>2</sup> pour les réhabilitations.